



## Communiqué de presse – Conseil provincial du 30 janvier 2018

### **ASBL PROVINCIALES : UNE REFORME PROFONDE EST ENGAGEE**

Le Conseil provincial de ce 30 janvier 2018 a examiné les résultats du travail minutieux réalisé par l'Audit Interne de la Province de Hainaut (AIP) sur les Asbl.

Ce travail minutieux, initié début 2017 et s'inscrivant dans le plan de modernisation provincial, visait à scanner le fonctionnement de ces structures, analyser leur mode de gouvernance et proposer des pistes de rationalisation.

Globalement les résultats présentés par l'AIP, instance indépendante certifiée ISO, sont très satisfaisants : la plupart des Asbl se conforment bien aux règles en vigueur et, dans quelques cas, des adaptations mineures doivent être effectuées.

L'AIP s'est aussi intéressée à la gouvernance au sein de ces Asbl, s'appuyant sur les principes préconisés notamment par l'Union des Villes et Communes : ici aussi, la plupart des Asbl répondent parfaitement aux critères (76%). L'attention sur les points de non-conformité doit permettre d'améliorer ce résultat global. Il faut souligner que c'était la première fois que les ASBL se trouvaient testées sur les critères de gouvernance retenus.

Parmi les points positifs : la gratuité des mandats, la sensibilisation au risque de non-atteinte des objectifs, le recours à des indicateurs de suivi pour améliorer les missions de service public.

#### **Résultat : 57% d'Asbl en moins**

*« Les Asbl de la Province se caractérisent par un respect des lois, des statuts et des règles de gouvernance, constate le Président du Collège provincial. Mais pour garantir la lisibilité de l'action provinciale et améliorer le contrôle démocratique, elles ne seront désormais plus que 16 ».*

**La réforme annoncée ne touchera en aucun cas le personnel.** Elle porte sur une modification des structures de gouvernance réalisée par un processus de **fusions d'ASBL et/ou de provincialisation** de certaines de leurs activités. Cette simplification n'altèrera en rien la qualité du service rendu et l'efficacité de gestion. *« Les Asbl subsistantes assureront le plus souvent un rôle de structure faïtière. Leur maintien se justifie par la nécessité de gérer des subsides ou des projets ».*

Concrètement, toutes les décisions prises sont activées immédiatement. Un dialogue va s'organiser avec les instances des Asbl dans les prochaines semaines afin de mettre en œuvre la rationalisation. Elles auront également à appliquer les dispositions provinciales propres aux **contrats d'emploi**. Chacun des présidents et administrateurs-délégués réalisera, à la demande du Collège provincial, un **cadastre** des situations pour identifier les agents détachés... Les Asbl seront invitées à ne **plus s'engager dans de nouveaux contrats d'emploi complémentaires** pour les agents provinciaux en leur sein.

Il sera mis fin aux contrats complémentaires existants dans le respect du droit et en recourant, si nécessaire à des recrutements au sein des Asbl pour assurer une continuité des missions et des responsabilités.

Les élus provinciaux, siégeant dans les Asbl, assureront le suivi de la mise en œuvre

de cette réforme fondamentale.

-----  
**ENSEIGNEMENT : PRÉPARER LES ENJEUX D'UN TRONC COMMUN AVANCÉ**

Répondant à une question du Conseiller provincial Marc Guilmin, la Députée provinciale Annie Taulet a exposé les réalités et enjeux de la mise en place d'un tronc commun allongé, pour les écoles provinciales et ses élèves. Car s'il est destiné à réduire les inégalités, il va bouleverser l'organisation actuelle de l'enseignement.

Le cursus s'individualisera désormais au terme de la 3<sup>e</sup> secondaire – sorte d'année « bilan » pour le jeune – et non plus au terme de la 2<sup>e</sup>. Ce qui touchera directement la fréquentation des écoles qualifiantes provinciales. En effet, elles bénéficient actuellement d'une importante arrivée d'élèves en 3<sup>e</sup> technique et en 3<sup>e</sup> professionnelle. Si ces entrées massives sont retardées d'un an, l'on comprend l'impact négatif que la mesure aura sur la population de ces écoles, qui risquent dès lors une perte d'autonomie. *« Surtout si des mesures de maintien ne sont pas prévues, souligne Annie Taulet. Selon les projections de Hainaut Enseignement, les écoles les plus touchées pourraient voir leur population diminuer de 10%, avec même une pointe à 16% ».* Quant aux prévisions d'inscriptions en 4<sup>e</sup> année, elles sont particulièrement difficiles à établir.

Au-delà des chiffres, il convient aussi de se pencher sur le contenu de ce tronc commun ! Le pouvoir organisateur provincial s'intéresse tout particulièrement à la place donnée aux techniques et à la technologie : *« si l'on en croit les scénarii ministériels, le volume horaire annuel des cours techniques tournerait autour de 4000 à 4200 périodes, contre 1750 actuellement. Cela n'est pas négligeable et pourrait nous satisfaire, pourvu bien sûr que les référentiels soient bien conçus et que l'organisation de ces activités polytechniques soit efficace ».*

D'ores et déjà, Hainaut Enseignement et le CPEONS mènent une réflexion permettant d'ores et déjà d'établir des spécifications incontournables à la garantie de la dimension polytechnique du tronc commun. Il faut :

- associer les cours technologiques et l'approche orientante : visiter des entreprises, rencontrer des professionnels, se familiariser à la Cité des Métiers, fréquenter les Centres de Compétences ou les Centres de Technologies Avancées (CTA) ;
- préparer les enseignements techniques dans les autres cours afin de donner du sens aux apprentissages et de permettre une vision globale de l'impact des sciences et techniques sur nos sociétés ;
- que les établissements non équipés passent des conventions avec ceux qui le sont pour que l'ensemble des élèves puisse bénéficier des meilleurs matériel et infrastructures
- valoriser les réalisations des élèves pour faire évoluer l'attitude du public face au qualifiant
- stimuler la créativité et l'esprit d'entreprendre, pour que les élèves se rendent compte qu'un technicien de qualité n'est pas un exécutant mais bien un producteur de biens et de services.

La réflexion est en cours et devrait faire l'objet d'échanges entre mandataires politiques et acteurs de terrain, au travers de la 2<sup>e</sup> Commission du Conseil provincial.